

# ASSOCIATION « LES AMIS DU BERGER PICARD »

18 juin 2000 Président M. Lebourg  
3 août 2002 Président M. Larive  
11 octobre 2003 Présidente Mme Asfaux  
M. Schwartz Vice-président *et également*  
*Secrétaire adjoint de la SCC*  
*Président de la Sté canine Régionale de Franche-Comté*  
*Président de la Commission d'Utilisation Nationale*  
*Juge beauté (plusieurs Races) et travail sur troupeaux*

**INGERENCE de la Société Centrale Canine, notre Fédération canine :**

18 avril 2002 : divulgation par fax ( M. A. Varlet), d'une copie d'un courrier de M. Ph. Lebourg demandant conseil à la Commission contre les Manipulations mentales, ( ayant pour, M. Daniel Schwartz- Vice Président du Club, une suspicion d'appartenance à la Scientologie).  
Première ingérence.

5 juin 2002 : désignation d'un Observateur par la S.C.C. (M. J. Goubie), pour assister à la réunion de comité du 13 juillet, ce qui est contraire aux statuts Art 17 du règlement intérieur Alinéa 2- or l'accès à l'A.G.O. est limité aux Membres à jour de cotisation qui seuls ont droit de participer aux décisions et délibérations- (à plus forte raison pour une réunion de Comité).  
Deuxième ingérence.

13 juillet 2002 : En présence de l'Observateur :  
le vote sur la question de confiance donne 6 voix contre et 5 pour.  
La majorité absolue (7 voix) n'est pas atteinte. Le bureau n'aurait pas dû changer.  
Le Vice-Président D. Schwartz soutenu par l'Observateur J. Goubie décide que :  
« La confiance est retirée au Président ». Troisième ingérence

3 août 2002 : Pour l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée extraordinairement, un nouvel Observateur est mandaté par la S.C.C., (M. Jean-Jacque DUPAS- Secrétaire Général du Comité de la Société Centrale Canine). Il y a eu introduction d'une motion supplémentaire visant à réaliser un vote de défiance afin de provoquer la dissolution du Comité (34 voix pour la dissolution -et 24 voix contre ...).  
Dans son rapport les conclusions de l'Observateur sont que : « le COMITE EST DISSOUT et qu'il faut refaire des ELECTIONS complètes afin d'élire un nouveau comité ». Quatrième ingérence

3 août 2002 : après l'A.G.O. M. Schwartz réunit, sur les conseils de M. J.J. Dupas, un Comité qui ne devait gérer que les affaires courantes... M. Larive est élu au poste de Président !

10 septembre 2002 : La SCC ne tient pas compte du rapport de M. J.J. DUPAS.  
La SCC entérine cette élection. Cinquième ingérence

11 octobre 2003 : L'Assemblée Générale Ordinaire révoque « ad nutum » le Comité en place.  
Elle élit un comité provisoire, désigne Mme Asfaux en qualité de Présidente.

13 octobre 2003 : M. Larive, Président venant d'être révoqué dépose, en début de matinée à la Préfecture de l'Indre, un document faisant état d'un bureau sur lequel les noms de Mme Asfaux et de Mlle Lamothe ont été enlevés. Il s'agit donc d'une fausse déclaration.  
Dans le courant de la matinée, Mme Asfaux dépose, à la Préfecture de Châteauroux les modifications votées à l'assemblée générale du 11 octobre et dans l'après-midi ce même dossier à la sous Préfecture du Raincy.  
Malgré sa demande, les Préfectures refusent de lui délivrer récépissé de sa déclaration.

14 octobre 2003 : Mme Asfaux reçoit un appel téléphonique de la Direction Départementale des Renseignements Généraux de Châteauroux. Des interrogatoires en direction de plusieurs personnes ont été diligentées par ce service de police.

18 décembre 2003 : La SCC refuse de reconnaître Mme Asfaux en qualité de nouvelle Présidente.  
Sixième ingérence

17 mai 2004 : le Procureur de la République de Châteauroux, informe par courrier Mme ASFAUX « qu'une enquête est actuellement en cours auprès de la brigade de gendarmerie de la région » (dernière audition de Mme Asfaux par la gendarmerie du Raincy le 4 octobre 2004). De l'avis des services de la Préfecture et de la gendarmerie, l'issue pour ce Club semble s'acheminer vers une probable  
« dissolution judiciaire de l'association »...